



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE

DIRECTION REGLEMENTATION

DE L'ESPACE PUBLIC

1, rue Sainte Anne

DIJON, le 21 mai 2024

Pour effectuer des opérations de déménagement, et conformément à l'arrêté municipal du 10 juillet 1998, **Madame Stéphanie WEISSETHANER – 12 rue Sylvain Vigneras – 92380 GARCHES**, est autorisée à arrêter un véhicule **sur trottoir**,

LE TEMPS DU CHARGEMENT ET DU DÉCHARGEMENT,

RUE DU CHAPEAU ROUGE , au droit du numéro 15, dans les conditions ci-dessous définies :

- . **cheminement piétons** : Les accès aux immeubles et aux commerces resteront dégagés en permanence.
- . **circulation véhicules** : Le véhicule ne devra pas empiéter sur la chaussée pour permettre la libre circulation des bus DIVIA.
- . **signalisation** :
 - de part et d'autre du camion : panneau "Piétons, traversez",
 - 30 mètres avant le camion : AK5 + panonceau "Traversée de piétons",
 - cônes de Lübeck pour délimiter le véhicule,

. Le 15 juin 2024 de 08h00 à 15h00.

Tout dommage susceptible de survenir à l'occasion des opérations susvisées pourra engager l'entière responsabilité du bénéficiaire de la présente autorisation.

AUTORISATION À APPOSER SUR LE TABLEAU DE BORD

**Stationnement
strictement interdit**



L'Adjointe déléguée
à la propreté de la ville, aux travaux,
aux équipements urbains et aux
mobilités,

Dominique MARTIN-GENDRE